



PROCEDURE VISA SCHENGEN – COURT SEJOUR GUINEE EQUATORIALE

Depuis le 5.10.2022, l'Espagne représente la Suisse en Guinée Equatoriale pour les visas Schengen court séjour.

Veillez noter que, dans le cadre de cet accord de représentation, l'Ambassade d'Espagne à Malabo **n'est pas compétente** pour :

- ❖ Les demandes de visas pour des courts séjours liés à une activité lucrative (y compris chauffeurs et journalistes) ;
- ❖ Les demandes de visas pour des courts séjours liés à des études ;
- ❖ Les demandes de visas pour des courts séjours liés à des motifs médicaux ;
- ❖ La délivrance de visas à validité territoriale limitée (sauf si liés à l'art. 25 (3) du Code des visas) ;
- ❖ Les demandes de visas des titulaires d'un passeport diplomatique, de service ou spécial autres que les ressortissants guinéens ;
- ❖ Les demandes de visas des titulaires d'un passeport ordinaire qui se rendent en Suisse pour des raisons officielles, y compris pour la participation à des conférences internationales et qui ne sont pas ressortissants de la Guinée Equatoriale ;

Si vous êtes domicilié en Guinée Equatoriale, que vous désirez partir en Suisse pour **moins de 90 jours** et que l'Ambassade d'Espagne à Malabo est compétente, nous vous prions de vous renseigner directement sur leur site internet :

<https://www.exteriores.gob.es/Embajadas/malabo/en/ServiciosConsulares>

BP 1169
Yaoundé - Cameroun

Tél : +237 222 21 18 57 / +237 222 20 50 67 /
+41 58 464 18 56
yaounde.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/yaounde